


Numéro	DL161114-PM01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales - Divers	
Objet	Cession d'un camion-benne	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016

L'an deux mil seize le premier décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques BIGOT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jacques BIGOT, Maire, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Séverine MAGDELAINÉ, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sonia LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Monsieur Naoufel GASMI, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN ayant donné procuration à Monsieur Patrick FENDER
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Monsieur Naoufel GASMI

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	25 novembre 2016
Date de publication délibération :	5 décembre 2016
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	5 décembre 2016

Numéro	DL161114-PM01	1/1
Matière	Finances locales - Divers	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

2. CESSION D'UN CAMION-BENNE

L'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 autorisent Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros pendant la durée de son mandat.

Au-delà de ce montant, les cessions de biens mobiliers doivent être autorisées par délibération du Conseil Municipal.

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden souhaite ainsi céder pour un prix de vente supérieur à 4 600 euros, le bien décrit ci-après :

- **Camion-benne IVECO « TIPPER 130 e18 » immatriculé 181 YL 67**

Mis en circulation le 27 octobre 1997, affichant 72932 kilomètres. Le véhicule est vendu en l'état et sans garanties.

Ledit matériel a fait l'objet d'une publicité sur le site « Webenchères ». Les enchères ont été remportées par la société Bernard Trucks sise 506, route de Strasbourg à 01440 VIRIAT pour un montant de 12 731 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser la cession du bien décrit ci-dessus, à savoir un camion-benne IVECO « TIPPER 130 e18 » immatriculé 181 YL 67 à la société Bernard Trucks sise 506, route de Strasbourg à 01440 VIRIAT, pour un montant de 12 731 euros.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération**

Pour extrait conforme

**Le Maire
Sénateur du Bas-Rhin
Jacques BIGOT**

